Journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment I N°2 I Janvier 2011 I www.fmb-ge.ch

DIMENSIONS & PERSPECTIVES

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



L'avenir du canton est en jeu !

Le 15 Mai 2011, la population genevoise est appelée à se prononcer sur le déclassement des « Cherpines - Charrotons ».

Interview Nicolas Ebiner

Depuis 4 ans, directeur du CFPC (Centre de Formation Professionnelle - Construction), Nicolas Ebiner est aux avant-postes pour parler des filières d'apprentissage des métiers du bâtiment.

Votations cantonales du 13 février 2011

« Oui à l'amnistie fiscale et à la Fondation Habitat »

Editorial



OLIVIER COTS
Vice-président FMB

En France, une campagne publicitaire toute en finesse met en scène divers artisans en indexant en voix off et en substance leur force en tant que premier employeur du pays. L'attractivité de ce monde est souvent mise en corrélation avec le nombre important de travailleurs qu'il représente. Pourtant, nos métiers ont certains atouts qualitatifs à faire valoir que cela soit les vocations, le savoir-faire, la passion ou l'intérêt à travailler avec ses mains. D'autres facteurs concourent à cet état d'esprit avec l'attrait que ces professions exercent sur le plan de la stabilité, des contacts sociaux et de l'appartenance à un univers concret et respectueux de chaque corps de métier. Touchant la vie de gens, ces professions ne laissent pas indifférents. Ce sont des pivots sur lesquels s'articule un ensemble plus large et utile aux collectivités.

Pour illustrer cette 2ème édition de Dimensions & Perspectives, nous avons choisi la célèbre Tour du Moron, dans le Jura bernois, ouvrage hors du commun dessiné par Mario Botta et réalisé par environ 700 apprenties et apprentis maçons romands surtout, mais aussi de Suisse allemande.

C'est un symbole fort qui s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Peut-être qu'un jour, les métiers manuels n'auront plus besoin de devoir faire de la promotion au sein des écoles et dans les lieux d'exposition pour assurer la relève. Que celle-ci se fera spontanément par des jeunes qui verront dans une filière manuelle la certitude d'un avenir professionnel. Et que certains verrous encore discriminatoires par rapport à ces métiers sauteront comme autant de bulles comprimées depuis longtemps.

En attendant ce jour, la FMB continue d'œuvrer auprès des jeunes pour valoriser ces métiers. Chaque année le nombre d'apprentis reste stable et la qualité des filières de formation est au rendez-vous (voir sujet central sur la formation). Globalement, bon an mal an, la relève est en marche.

Première rencontre des locataires du Pont-Rouge

Augurant du succès à venir, toutes les surfaces de location du Centre du Pont-Rouge ont trouvé preneur en un temps record.

Ce sont en tout neuf locataires convaincus qui mettent le cap sur le Pont-Rouge avec une installation prévue pour l'été 2012. Une première rencontre leur a été proposée.

C'est sous l'invite commune de la Fondation Avenir Bâtiment et de la FMB que les futurs locataires du Centre se sont déjà retrouvés sous un même toit, pour quelques heures. Un toit provisoire situé dans les locaux de la FER où l'accueil leur a été donné afin de permettre à chacun de se présenter et de parler de ses expectatives.

Cette toute première édification de liens, qui tire sa raison dans celle plus lointaine d'un espace commun à partager, s'est déroulée en présence des architectes et du pilote attentifs à cerner leurs attentes. Une agape a clôturé cette première rencontre automnale placée sous le signe des présentations respectives.

Les prochains hôtes qui donneront au Pont-Rouge sa dimension humaine sont : l'IFAGE (Fondation pour la formation des adultes), l'ORIF (Organisation romande d'insertion et de formation), la SG/SSE (Société Suisse des Entrepreneurs, section de Genève), le CEP UIG-UNIA (Centre d'Enseignement Professionnel) pour la mécatronique, la FOJ (Fondation officielle de la Jeunesse), l'AIEG (Association des installateurs électriciens du canton de Genève), l'UFGVV (Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais), la CPPGN (Commission Paritaire Professionnelle Genevoise du nettoyage) et naturellement la FMB (Fédération des Métiers du Bâtiment).





Rencontre avec les enseignants ISP

L'information scolaire et professionnelle (ISP) revêt une grande importance car elle permet à chaque élève d'élaborer des projets d'avenir scolaire et/ou professionnel dans le cadre de sa scolarité au cycle d'orientation. Elle est délivrée par des enseignants spécialisés.

La Formation en ISP comprend notamment un module de sensibilisation au monde professionnel.

Dans ce cadre, la FMB a été sollicitée pour organiser un cours de sensibilisation au monde économique et à ses différents acteurs centré sur les métiers du bâtiment.

Cette rencontre a eu lieu le 9 novembre dernier et elle a permis à plus de 50 enseignants de se familiariser avec les différents métiers du bâtiment lors d'une demi-journée qui comprenait deux parties :

La première a été l'occasion d'une prise en charge des enseignants par petits groupes, au sein des différents locaux de formation des métiers du bâtiment au CFPC (Centre de Formation Professionnelle - Construction) de Ternier, à Lancy. Les coordinateurs de la formation professionnelle (Gros œuvre, Second œuvre et Métallurgie du bâtiment) ont piloté cet encadrement sous forme d'ateliers didactiques et interactifs.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé en situation réelle sur le chantier du Pont-Rouge, lieu tout trouvé pour clôturer cette matinée sur le terrain, puisqu'il concerne un bâtiment dédié à la formation professionnelle de base et continue, à l'information et l'orientation, à la valorisation et la promotion des métiers du bâtiment notamment.

Gageons que ces enseignants auront été convaincus de la diversité, de la modernité et de l'intérêt des professions qui leur ont été présentées. Les stéréotypes ont en tout cas été battus en brèche.

L'avenir du canton en jeu !

Le 15 mai 2011, la population genevoise sera appelée à se prononcer sur un sujet inhabituel pour elle, mais néanmoins fondamental, à savoir un déclassement de zone agricole en terrain constructible. Il s'agit du déclassement dit des « Cherpines - Charrotons ».

Ce déclassement se situe, à cheval sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates, aux lieux-dits «les Cherpines» et «les Charrotons» dans la plaine de l'Aire. Le périmètre concerné est bordé par l'Aire au nord, l'autoroute à l'ouest et la route de Base au sud. Il est contigu à l'agglomération et très bien doté en matière d'accessibilité avec notamment le prochain développement de transports publics performants.

Pour la population genevoise, il s'agit d'un sujet inhabituel car c'est sans doute la première fois, en tout cas depuis plusieurs décennies, qu'une loi de déclassement votée par le Grand Conseil, est combattue par un référendum. Or, cette loi s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal qui est le document qui détermine dans les grandes lignes le cours que doit suivre l'aménagement du territoire.

Il s'agit aussi et surtout d'un sujet fondamental car c'est un choix de société qui est proposé et l'alternative est simple : soit notre canton prend en mains ses destinées avec une vision responsable de son développement qui s'inscrit dans une croissance maîtrisée, coordonnée avec la région et durable ; soit il prend le parti d'une approche malthusienne qui vise à restreindre l'accroissement démographique, le développement et la croissance.

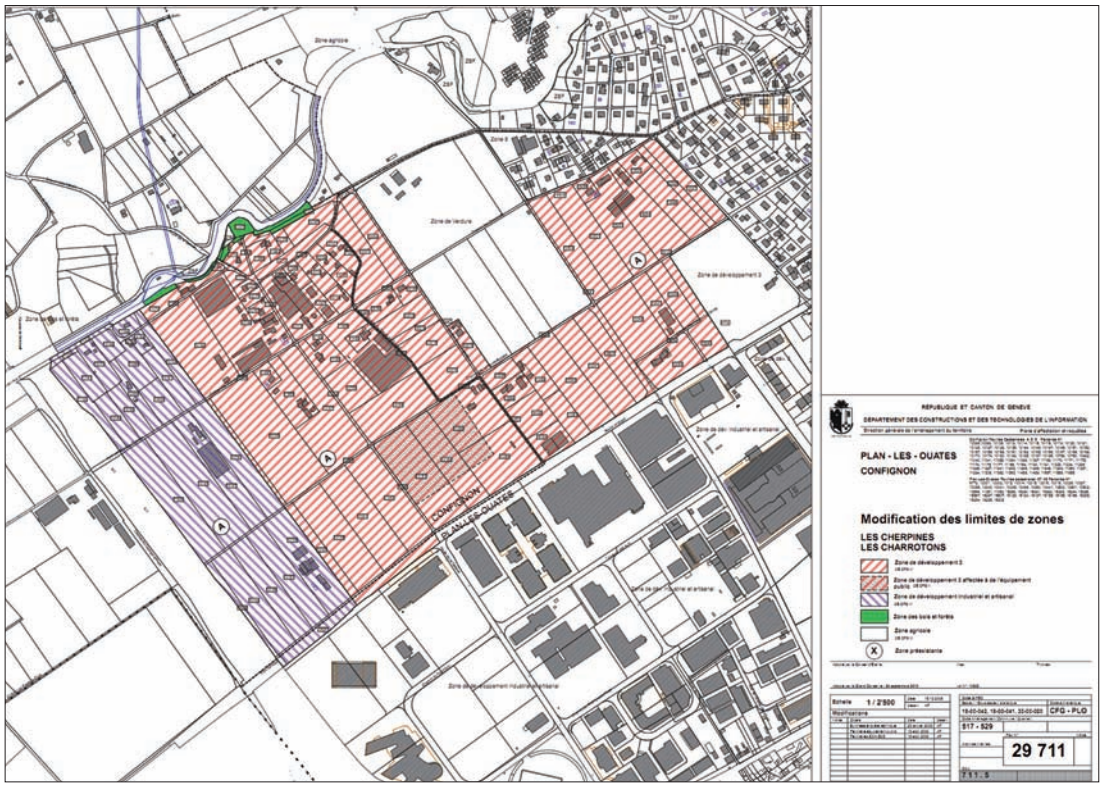
C'est la Genève ouverte sur le monde, sur l'avenir, vivante, qui s'oppose à la Genève conservatrice, sous une cloche de verre, transformée en musée.

Pour les entreprises qui se nourrissent de croissance, de projets, de prospérité, le choix est vite fait.

Et encore, une fois déclassé, un terrain met plusieurs années avant de recevoir les premières grues, raison pour laquelle il est d'autant plus important d'avoir des terrains constructibles en suffisance, alors que le réservoir est aujourd'hui quasiment épuisé. Il y a urgence.

Il n'est au demeurant pas inutile de rappeler que notre région est parmi les plus dynamiques d'Europe et que si Genève a pu très largement mieux résister à la crise, c'est en grande partie grâce à cet attrait exceptionnel. Seul point noir, l'incapacité chronique à loger les personnes actives sur place et la tendance en découlant de les éloigner toujours plus de leur lieu de travail, avec des conséquences dramatiques en termes de mobilité et des pertes fiscales induites.

C'est en construisant des logements en suffisance que nous résoudrons la pénurie. Le déclassement des « Cherpines-Charrotons » est justement une réponse à cette problématique puisqu'il est prévu d'y construire entre 2'500 et 3'000 logements, qui plus est sous la forme d'un éco-quartier. Ce projet prévoit aussi des équipements publics indispensables comme une nouvelle école de culture générale. Il doit être soutenu sans réserve et avec force !



Modification des limites de zones « Cherpines - Charrotons ».

Interview Nicolas Ebiner

Depuis 4 ans, directeur du CFPC (Centre de Formation Professionnelle - Construction), Nicolas Ebiner est aux avant-postes pour parler des filières d'apprentissage des métiers du bâtiment – il en gère 24 sur les 29 au total - et de leurs exigences. Ce Valaisan de souche et anciennement maître d'enseignement technique dans le bois nous fait part des évolutions.





D&P : Combien avez-vous d'apprentis sur Genève ? Leur nombre a-t-il reculé, est-il stable ?

NE : Globalement, le nombre d'apprentis a augmenté. Actuellement nous sommes à 1'340 apprentis. Par comparaison, il y a 4 ans lors de l'ouverture du centre, nous étions à 1'153 élèves. Néanmoins, c'est un chiffre relatif car cette augmentation est due à l'introduction d'une nouvelle filière – conception et planification en système plein temps – qui s'adresse plus à des apprentis souhaitant s'orienter dans l'architecture et les métiers visuels.

D&P : Selon vous, est-il souhaitable d'avoir un nombre important d'apprentis ou êtes-vous plutôt enclin à en bloquer le chiffre dans certaines filières ?

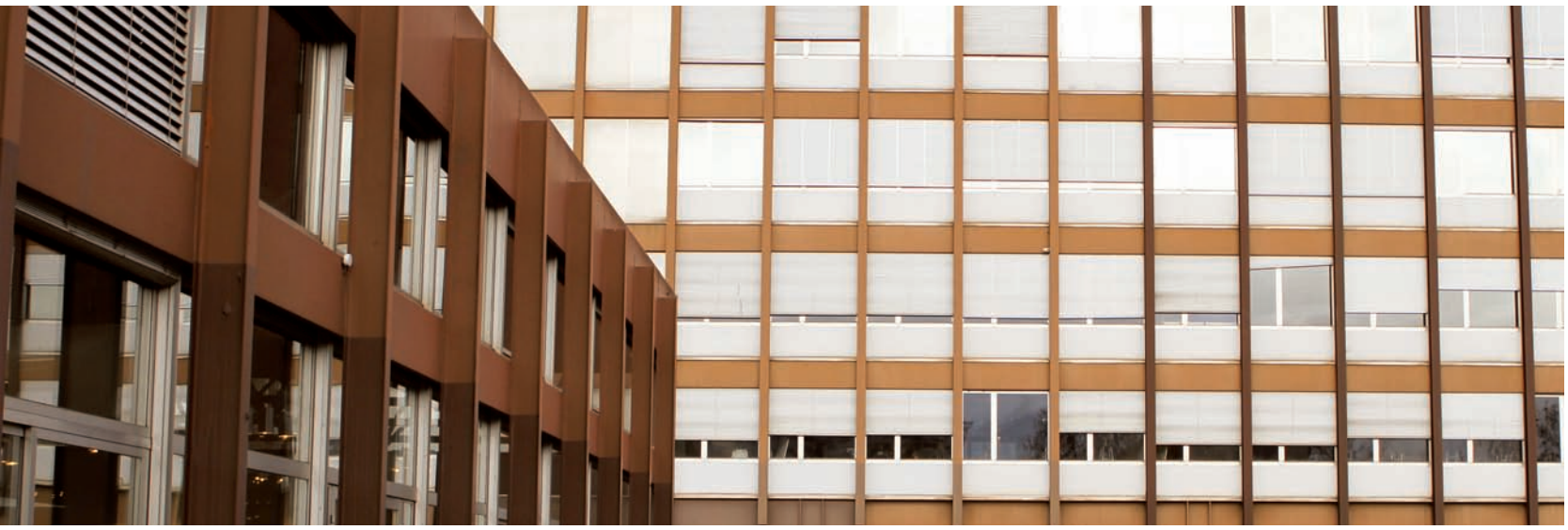
NE : Je préconise plutôt un nombre limité mais de qualité avec des jeunes particulièrement motivés. Dans une classe, le risque existe d'avoir une débauche d'énergie énorme par rapport à des jeunes mal orientés. Au final, cela peut prétériter le niveau général d'un CFC. A cet égard, je compte beaucoup sur la récente introduction des cours formations AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) pour mieux orienter certains jeunes en leur proposant une alternative à la formation initiale classique. Le niveau d'un CFC peut parfois être difficile à suivre pour un jeune à qui il manque certaines aptitudes scolaires ou manuelles. Un cours de type attestation fédérale introduit en parallèle pourrait soulager et harmoniser les niveaux. Mais, évidemment, cela dépend de l'employabilité de ces jeunes, donc de l'intention première des patrons de les embaucher.

D&P : Combien y a-t-il de cours AFP et quel effectif vous faut-il pour ouvrir ce type de classes ?

NE : Pour l'instant, seules quelques professions ont une ordonnance fédérale de type AFP. Le CFPC travaille actuellement à la mise sur pied d'une AFP dans les métiers du bois. L'association patronale du gros œuvre souhaite ouvrir une classe pour la rentrée prochaine. Un effectif entre 10 et 12 jeunes est suffisant.

D&P : Comment planifiez-vous vos cours, notamment en vous assurant des débouchés professionnels ?

NE : En ce qui concerne l'employabilité des jeunes après l'obtention du CFC, nous n'avons pas ce mandat. Nous nous préoccupons juste de formation. Nous pouvons planifier facilement les cours plein temps. Pour les formations duales, nous sommes dépendants des signatures de contrats et inscriptions. Parfois tardives, certaines nous arrivent en octobre, elles ne nous permettent pas une planification aisée des cours. Toute la difficulté consiste à savoir comment les patrons vont engager leurs apprentis d'année en année. L'un dans l'autre, on constate une certaine stabilité dans les filières niveaux. Mais, il peut y avoir des surprises, comme pour le métal, où plusieurs cours ont été dédoublés cette année.



D&P : Comment tenez-vous compte de l'évolution des métiers et de leurs exigences, quelles sont-elles principalement ?

NE : Ces évolutions sont dictées par des ordonnances fédérales qui sont discutées directement par les associations patronales et l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle). Nous appliquons ensuite les études qu'elles contiennent. Les ordonnances ont le grand avantage de la mobilité et du réajustement rapide dans le temps. Je constate plusieurs phénomènes par rapport aux métiers manuels, dont l'introduction de plus en plus grande de l'informatique, des commandes numériques et l'évolution des technologies dans les cursus. Il y a aussi des sujets de sensibilisation comme le développement durable qui sont intégrés mais sous un angle plus pratique que théorique. Ces sujets sont désormais traités via les ordonnances alors qu'avant, elles se limitaient seulement à un petit filet dans des aspects liés à la sécurité.

D&P : Quelles sont les changements légaux qui touchent votre domaine ?

NE : La grande nouveauté porte sur les Cours interentreprises (CIE), sous l'égide de l'Etat à une certaine époque et remis aux mains, cette année, des associations patronales. Certains, comme le gros œuvre, s'en sont rapidement saisis. D'autres ont besoin de plus de temps et n'ont pas toujours les moyens. La formation initiale n'est pas touchée. A priori, l'implication forte des associations dans la gestion et l'organisation des CIE sera un réel avantage pour les formations. J'y suis très favorable. On le voit dans les autres cantons, cela marche très bien.

D&P : Quels sont selon vous les plus grands écueils et les plus grandes opportunités en matière de formation des métiers du bâtiment dans le canton de Genève ?

NE : En ce qui concerne les écueils, je n'en vois pas beaucoup. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour améliorer encore le niveau scolaire des apprentis et conserver la qualité de l'enseignement des filières. A Genève, la construction reste un pan économique relativement stable et crédible. Nos filières de formations sont excellentes. J'en veux pour preuve l'engouement qu'elles suscitent à l'étranger où elles sont souvent montrées en modèle. Comme opportunités, je vois les débouchés vers les HES qu'offrent les maturités professionnelles. A cet égard, Genève développe une politique d'incitation et d'aide financière pointue que les autres cantons nous envient.

CFPC Centre de formation professionnelle construction		
Effectifs au 17 septembre 2010		
Effectifs par section :		
Section des métiers de la pierre	108	élèves
Section finitions et revêtement	137	élèves
Section des métiers du bois	195	élèves
Section métallurgie du bâtiment	232	élèves
Section conception et planification	293	élèves
Section électricité du bâtiment	375	élèves
EFFECTIF TOTAL	1340	élèves
Total des élèves en maturité professionnelle *(déjà compté dans l'effectif total).*	157	élèves

Avec plus de 1'000 apprentis, les métiers du bâtiment constituent le vivier le plus important en nombre du canton de Genève.

Pour les sessions de juin 2010 : 245 CFC ont été délivrés sur les 305 apprentis qui se sont présentés aux examens, répartis comme suit :

Formation en entreprise : Sur 262 apprentis, 205 ont obtenu leur CFC, soit un taux de réussite de 78.2%.

Formation plein temps : Sur 43 apprentis, 40 ont obtenu leur CFC, soit un taux de réussite de 93%.

Tous secteurs confondus, le CFC débouche sur un contrat de travail à 85% dans les 18 mois qui suivent son obtention tandis que pour 14%, il constitue un accès à des formations supérieures. Le nombre des CFC délivrés dans le canton de Genève n'a jamais été aussi important depuis 1989. Le nombre d'apprentis également.

Sources : données OFPC

Votations cantonales du 13 février 2011

1. Le projet genevois d'amnistie fiscale s'inscrit dans le cadre de l'amnistie fiscale fédérale votée par l'Assemblée fédérale, qui laisse la possibilité aux cantons d'aller au-delà de ce qu'elle prévoit.

L'objectif est d'encourager le plus grand nombre de contribuables à régulariser leur situation.

Le dispositif prévu a été fait en grande partie sur mesure pour la classe moyenne, non pour assurer aux fraudeurs d'échapper à toute sanction, mais bien pour permettre à ceux qui, par méconnaissance ou négligence, ont omis de déclarer certains éléments de revenu ou de fortune, de se mettre en règle sans encourir de sanctions disproportionnées.

Il profitera autant aux personnes qu'aux entreprises, notamment grâce à l'exonération totale des «cas bagatelle» (jusqu'à fr. 80'000.--), le rappel d'impôts pour les héritiers sur trois ans ou la réduction incitative du rappel d'impôts pour les personnes physiques.

C'est une solution mesurée, proportionnée, opportune et justifiée.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI à



2. Les Fondations immobilières de droit public (FIDP) sont actuellement, à teneur de la LGL (loi générale sur le logement et la protection des locataires), au nombre de quatre. Leur mission consiste à gérer, entretenir et développer le parc immobilier HBM (habitations bon marché).

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique du logement en 2006, sur la base d'un protocole d'accord signé par tous les acteurs concernés, dont la FMB, la constitution d'un socle de logements d'utilité publique (LUP) de 15% du parc total de logements a notamment été décidée.

Dans ce cadre, les FIDP voient leur rôle s'accroître et devenir encore plus stratégique, ce qui nécessite une uniformatisation plus grande des pratiques, une professionnalisation accrue et une amélioration des prestations qui permette de bien distinguer les rôles entre le stratégique assuré par les membres miliciens élus des Conseils de Fondation et le secrétariat.

Le Grand Conseil a donc décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de réunir ces quatre Fondations en une seule, dénommée Fondation Habitat, de façon à concrétiser ces objectifs. Elle aura pour buts la construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles destinés principalement à du logement d'utilité publique.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI à cet objet.

Garantie décennale : la fin du tunnel

En partenariat avec Axa Winterthur, la FMB a mis sur pied une garantie décennale de façon à privilégier les prestations des sociétés suisses en France. Ce sésame a été dévoilé aux adhérents. Une première.

Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux avec l'Union Européenne, les entreprises genevoises peuvent aller offrir leurs services de l'autre côté de la frontière.

La pratique, toutefois, montre la faiblesse de cette possibilité. Les démarches administratives se muent en tracasseries et ont tôt fait de freiner les velléités d'expansion pourtant légitimes.

Cela vaut tout particulièrement pour la garantie décennale, obligatoire à teneur de la législation française pour la plupart des travaux de construction, mais quasiment impossible à décrocher pour une entreprise étrangère sans une aide active.

Dans ce contexte, la FMB a mis en place un récent partenariat développé avec Axa Winterthur, singulièrement son Agent général Rive-Gauche Pierre-Louis Portier. La soirée d'information à ce sujet, récemment organisée par la FMB à l'auditorium de la FER, et qui a drainé environ 150 personnes, a montré le formidable pouvoir d'attraction que cette exigence, si souvent difficile à satisfaire, possède.

AXA winterthur
réinventons / la prévoyance

Informations complémentaires :

Madame Rakieta Ouadeba
E-mail: rakieta.ouadeba@axa-winterthur.ch
Monsieur Philippe Béguin
E-mail: philippe.beguin@axa-winterthur.ch

Agence générale Pierre-Louis Portier
Rte de Chancy 59
1213 Petit-Lancy 1
Téléphone +41 22 879 17 17
Fax +41 22 879 17 18
E-mail: pierre-louis.portier@winterthur.ch

Délais de paiement

Les entreprises font face à des obligations mensuelles avec notamment le versement des salaires, des cotisations sociales et des acomptes fiscaux.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'encaisser l'argent de leurs clients, les délais de paiement sont pour le moins hétérogènes avec une tendance à l'allongement. Les collectivités publiques ne sont que rarement exemplaires.

Pourtant, les différentes normes applicables en matière de contrat d'entreprise (Norme SIA 118 notamment) sont très claires puisqu'elles font état d'un délai de paiement à 30 jours.

Dans un contexte conjoncturel difficile, la Confédération et les cantons, pour lesquels la règle était le plus souvent de 60 jours, ont décidé d'améliorer la situation, considérant que la rapidité de la circulation de l'argent contribuait à la relance économique, avec comme objectif un retour aux fameux 30 jours.

Si l'on peut regretter qu'il ait fallu une crise pour cette prise de conscience salutaire, l'on ne peut que se féliciter de ses conséquences.

A Genève, au-delà des bonnes intentions, une mise en œuvre opérationnelle a été décidée, issue de travaux ayant réuni l'Etat, les mandataires représentés par la FAI (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève) et les entreprises sous l'égide de la FMB.

C'est ainsi qu'une directive étatique, disponible sur le site internet de l'Etat (**www.ge.ch/prescriptions-construction/**), règle dorénavant très précisément les conditions d'application de ce délai de paiement, qu'il s'agisse d'acomptes à la commande, de situations ou de factures finales. La forme que doivent revêtir les demandes des entreprises et la procédure à suivre sont ainsi tout particulièrement décrites et explicitées.

La FMB poursuit maintenant ses travaux dans ce cadre avec la ville de Genève, en espérant que d'autres maîtres d'ouvrage publics pourront aussi se ranger à ces dispositions contractuelles.

Surtout, il est à souhaiter que les maîtres d'ouvrage privés puissent également adhérer aux délais de paiement à 30 jours, seule façon de ne pas pénaliser les entreprises citoyennes et de rééquilibrer certains éléments contractuels.

Stationnement professionnel : du nouveau !

Depuis plusieurs années maintenant, le stationnement professionnel est devenu un véritable enfer pour les entreprises, qu'il s'agisse d'interventions en cas d'urgence, d'approvisionnement de chantiers ou simplement de l'utilisation de camionnettes-outils.

Une convention avait bien été conclue pour les urgences, mais elle avait été rapidement dénoncée et l'incertitude était devenue la règle, les entreprises étant soumises au bon sens des fonctionnaires chargés de les verbaliser. Les tensions ont atteint leur paroxysme lors du transfert des compétences de contrôle de la ville de Genève à la Fondation des parkings à l'automne 2009.

Grâce toutefois à un lobbying politique intense, nous avons tout d'abord obtenu que des discussions s'ouvrent avec la Direction générale de la mobilité et la Fondation des parkings, à l'enseigne d'un groupe de travail ad hoc consacré au trafic professionnel et réunissant les représentants de l'économie, afin de trouver des solutions simples, rapides et pratiques.

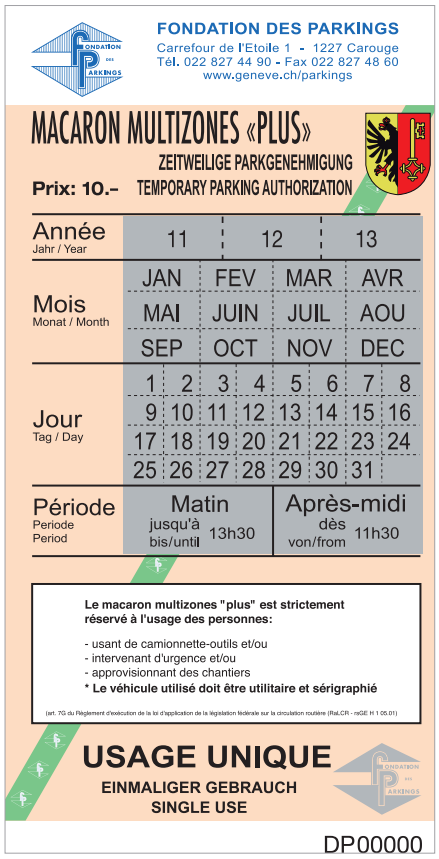
Durant ces discussions, un dispositif transitoire a été mis en place qui a permis de détendre la situation grâce à une certaine tolérance.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et ils ont débouché sur la création d'un macaron multizones «plus» qui est disponible dès le 1er janvier 2011 et permet de stationner en zone bleue ou en zone blanche (zone munie d'un horodateur), à la demi-journée ou à la journée.

Ce macaron est accessible aux entreprises qui peuvent justifier, pour les véhicules pour lesquels elles souhaitent en faire usage, qu'il s'agit de camionnettes-outils, de véhicules approvisionnant les chantiers ou de véhicules pour interventions en cas d'urgence.

Par rapport au macaron multizones qui existait déjà, la principale nouveauté réside dans l'accès à l'hypercentre (St-Gervais, Cité, Bastions) dépourvu de zones bleues.

D'un prix de fr. 10.-- pour la demi-journée (de 08h00 à 13h30 ou de 11h30 à 19h00) et de fr. 20.-- pour la journée, il peut être acheté auprès de la Fondation des parkings. Cette nouveauté doit être saluée car elle met à disposition des entreprises souvent amenées à se déplacer en ville de Genève un instrument supplémentaire bienvenu pour faciliter leurs interventions.



Ecrivez-nous!

Nous espérons que vous avez pris plaisir à feuilleter ce 2ème numéro de Dimension&Perspectives. Celui-ci tire sa justification de l'intérêt que vous lui portez et de notre passion à le concevoir. Afin de rendre le lien entre vous et le journal plus vivant encore, nous avons ouvert une adresse électronique vous permettant de nous donner vos opinions et vos remarques. A tout moment, vous pouvez nous écrire, nous faire part de vos commentaires, nous indiquer un sujet de fond ou d'actualité qu'il vous semble utile de traiter.

Ce journal est un peu le vôtre, à la condition bien sûr que vous vous l'appropriiez.

Pour nous écrire : redaction@fmb-ge.ch

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an et est tiré en français à 3'000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Nicolas Rufener • E-mail : redaction@fmb-ge.ch • Adresse : FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève.
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : SRO KUNDIG SA.